

conformément aux instructions qui devront être émanées par le Département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Toutes les limites, dont il sera disposé seront sujettes à une charge annuelle, au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carrés d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

Quatrièmement.—Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de vente.

Cinquièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser au Bureau de l'Agent des Bois, Trois-Rivières, le ou après le DIX du courant.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 sept. 1864.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues, à QUÉBEC, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 16 SEPTEMBRE, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre l'ISLE-AUX-GRUES et MONTMAGNY en été, et l'ISLE-AUX-GRUES et l'ANSE A GILLES en hiver, depuis le 1er octobre prochain.

Le transport des malles doit être fait en chaloupe ou en canot, ou à pied.

Les malles laisseront l'Isle-aux-Grues tous les vendredis, aux heures requises de temps à autre, et devront se rendre à Montmagny ou à l'Anse à Gilles, suivant la saison, en douze heures de temps lorsqu'il sera possible de le faire.

Les malles laisseront Montmagny ou l'Anse à Gilles après l'arrivée des malles de Québec et de la Rivière-du-Loup, et devront retourner à l'Isle-aux-Grues le plus tôt possible.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vus, et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de Poste de l'Anse à Gilles, Montmagny et l'Isle-aux-Grues, ou au bureau du sousigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 27 août 1864. }

MACHINES A COUDRE DE PARKER.

LES soussignés ont actuellement en mains plusieurs Machines à coudre, manufacturées par M. Parker, de Boston. Leur mécanisme et leurs accessoires ayant été perfectionnés tout récemment, les coutures qu'elles font sont de beaucoup préférables à celles faites par d'autres machines du même genre. Des attestations pourront en être fournies par de nombreux certificats imprimés en brochure, et que les soussignés pourront fournir aux personnes qui en feront la demande.

Pour la vente, conditions libérales.

GOSSELIN & DION,

15 sept. 1864.

Marchands,

Ste. Anne de la Pocatière.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou.



Le puissant Steamer neuf en fer à hélice et de première classe,

LADY HEAD,

W. DAVISON, Maître,

Laissera le

QUAI ATKINSON,
Mardi, le 20 Sept.,
A QUATRE heures P. M.

Arrétant aux ports ci-dessus en allant
et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET:

	1re cl.	2de cl.	Fret p. baril
Québec à Gaspé,	\$12,00	\$4,00	50 cents
" à Paspébiac,	13,00	5,00	50 "
" à Dalhousie,	15,00	6,00	50 "
" à Miramichi,	18,00	7,00	50 "
" à Shédiac,	19,00	7,50	60 "
" à Pictou,	20,00	8,00	60 "

Les prix sont les mêmes à partir des Ports ci-dessus à Québec.

Tout le bagage est au risque des propriétaires.

Les lits ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier sont requis de les faire déposer à 6 heures du matin sur le quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane avant midi, le jour du départ.

Pour de plus amples détails s'adresser à

F. BUTEAU,

Agent,

Québec, Quai Atkinson, rue St.-Jacques.
15 septembre 1864.

MM. BÉLAGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie de toute sorte, etc., etc.

AUSI :

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Ils sont heureux d'offrir en même temps leurs remerciements à leurs nombreux amis.

Québec 92, rue la fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

Marchandises Nouvelles.

Étoffes à Soutane.

MERINOS DOUBLES (Tissus de laine.)	
Paramatas	idem.
Saie	idem.
Serge	idem.
Drap d'été	idem.

Ceintures de laine. Etoffes à ceintures.

TWEEDS Ecosais pour le printemps et l'été.

Tissus français (nouveautés) pour Habits et Pantalons.

Tweeds de Manufactures Canadiennes.

Toile fine d'Irlande.

LES soussignés viennent d'ouvrir six caisses de Toile Fine, qu'il offrent en vente, à des prix très réduits.

Chemises, Cols, etc.

LES sousignés viennent de recevoir un grand assortiment de Chemises blanches et de couleurs.

—AUSI—

Une grande variété de Cols et de Cravates, dans le dernier goût.

Tapis, etc.

Tapis Impérial, Tapis Tapiserie, Tapis Ecosais, Tapis Union, Tapis Fil, Tapis Manille, Tapis Toile Cirée, Tapis pour escaliers, Toile cirée pour tables, Damassés, Moires.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,

15 août 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.